

Annexe - Politique ISR

Principes d'exclusion

L'approche d'exclusion est l'un des outils utilisés par la BCV pour implémenter sa politique d'investissement socialement responsable. Cette approche, basée sur une analyse interne, vise à exclure les sociétés dont les activités sont contraires aux réglementations ou aux pratiques que nous considérons comme incompatibles avec notre démarche d'investisseur responsable.

Les exclusions sectorielles et normatives sont appliquées dans la gestion déléguée (investissements directs et fonds), sous forme de deux niveaux de restriction correspondant au degré d'intégration de la durabilité dans la gamme de produits (ESG et ESG Ambition).

Les approches et les véhicules de placement utilisés pour la gestion de la clientèle privée et institutionnelle étant différents, les mesures d'exclusion proposées pour les investissements directs et les fonds se basent sur des principes comparables, mais l'implémentation pourra être différente, en fonction des indicateurs disponibles.

Liste des exclusions appliquées

Description		Fonds BCV ¹	Fonds multi-actifs BCV, incluant des fonds de tiers ²
Liste ASIR	Sociétés placées sur la liste d'exclusion publiée par l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR; https://www.svvk-asir.ch/fr/liste-dexclusion/).	Exclure les sociétés selon la liste publiée par l'ASIR pour l'ensemble des fonds de droit suisse (tolérance zéro).	
Armement controversé	Sociétés qui ont un lien quelconque avec les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes biologiques/chimiques, les armes à uranium appauvri, les armes à laser aveuglant, les armes incendiaires et/ou les fragments non détectables.	Exclure l'armement controversé pour l'ensemble des portefeuilles gérés (tolérance zéro).	

¹ Fonds de droit suisse de l'ombrelle AMC Professional Fund, AMC Expert Fund, BCV Institutional Fund ainsi que les investissements directs dans les fonds stratégiques BCV intégrant une approche d'exclusion.

² Fonds de droit suisse de l'ombrelle BCV Fonds Stratégique intégrant une approche d'exclusion.

<p>Charbon thermique</p>	<p>Sociétés dont une partie des revenus (déclarés ou estimés) provient:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'extraction et de la vente à des parties externes de charbon thermique (y compris le lignite, le bitume, l'anhracite et le charbon vapeur). - De la production d'électricité à partir de charbon thermique. 	<p>Exclure les sociétés dont 25% ou plus des revenus proviennent de l'extraction, de la vente de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique.</p>	<p><u>Gamme ESG</u> Exclure les produits investis dans des sociétés dont 30% ou plus des revenus proviennent de l'extraction et de la vente de charbon thermique.</p> <p><u>Gamme ESG Ambition</u> Exclure les produits investis dans des sociétés dont 10% ou plus des revenus proviennent de l'extraction et de la vente de charbon thermique.</p>
<p>Hydrocarbures non conventionnels</p>	<p>Sociétés dont une partie des revenus (déclarés ou estimés) provient des hydrocarbures non conventionnels, c'est-à-dire des sables bitumineux, des schistes bitumineux (dépôts riches en kérogène), du gaz de schiste, du pétrole de schiste, du gaz de filon de charbon, du gaz de couche ainsi que de la production d'hydrocarbures dans l'Arctique (c'est-à-dire les activités de production au nord du cercle arctique, soit environ 66,5 degrés de latitude nord).</p>	<p>Exclure les sociétés dont 25% des revenus proviennent des hydrocarbures non conventionnels.</p>	<p>-</p>
<p>Divertissements pour adultes</p>	<p>Sociétés dont une partie des revenus provient de la production, la distribution ou la vente au public de matériel de divertissement pour adultes entrant dans les catégories suivantes: production de films classés X, production de programmes ou de chaînes à la carte, production de jeux vidéo sexuellement explicites, production de livres ou de magazines à contenu adulte, spectacles en live à caractère adulte, production de matériel réservé aux adultes sur Internet.</p>	<p>Exclure les sociétés actives dans la production (dont la direction et publication) de matériel de divertissement pour adultes (tolérance zéro).</p>	<p><u>Pour la gamme ESG Ambition</u> Exclure les produits investis dans des sociétés dont 10% ou plus des revenus proviennent de la production (dont la direction et publication) de contenus pornographiques.</p>

Tabac	Sociétés dont une partie des revenus provient d'activités commerciales liées au tabac.	-	<u>Pour la gamme ESG Ambition</u> Exclure les produits investis dans des sociétés dont 5% ou plus des revenus proviennent de la production de tabac et dont 15% ou plus des revenus cumulés proviennent de la production, distribution, vente de détail, approvisionnement et concession de licences de produits liés au tabac.
Violations du Pacte mondial des Nations unies	Sociétés qui sont coupables de violations des principes du Pacte mondial des Nations unies.		Exclure les entreprises ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations unies pour l'ensemble des portefeuilles gérés, sur la base d'une analyse de matérialité et de pertinence.